

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR UNE ASSOCIATION

Nom de l'Association : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Personne Responsable de la Demande :

Nom et Prénom : _____

Fonction dans l'association : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Description du Matériel Demandé :

Type de matériel : _____

Quantité : _____

Durée souhaitée du prêt : _____

Usage prévu : _____

Engagements de l'Association :

L'association s'engage à utiliser le matériel uniquement pour les activités déclarées, à en assurer la bonne conservation, à prévenir immédiatement en cas de dommage ou perte, et à restituer le matériel en bon état à la fin de la période de prêt.

Assurances et Responsabilités :

L'association atteste disposer des assurances nécessaires couvrant les risques liés à l'usage et au transport du matériel prêté. Elle assume la responsabilité en cas de dommages causés à des tiers ou au matériel durant la période de prêt.

Modalités de Restitution :

Le matériel sera restitué à l'adresse convenue, dans l'état où il a été remis, sauf usure normale d'usage. Toute dégradation devra être signalée et justifiée.

Conditions Générales :

La présente demande fait l'objet d'une acceptation formelle par le prêteur. Tout usage non conforme est interdit. En cas de litige, le droit français s'applique et les tribunaux compétents sont ceux du lieu du siège social de l'association prêteuse.

Signatures :

Signature de l'Association Prêteuse

Signature de l'Association Emprunteuse

Nom et fonction : _____

Nom et fonction : _____

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://jurid-entreprise.com/demande-de-prest-de-materiel-pour-une-association/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://jurid-entreprise.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.